

AVIS DE COURSE

*Régate Régate Eolienne Windsurf
Critérium des plans d'eau intérieurs
EOLE79
5A Lac du Cébron 1^{er} Juin2024*

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs .

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (dérive, foil, aileron)

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

- 1 REGLES**
L'épreuve est régie par
- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B
 - 1.2 - *Les règlements fédéraux.*
 - 1.3 - *Le règlement spécifique du site.*
- 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**
Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 3 COMMUNICATION**
- 3.1 [DP] [NP] [Pendant qu'elle est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.
- 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**
Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.
- 4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les planches de la ou des classes :
RCB WINDSURFER DII
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
 Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- 4.2.2 Pour la planche,
 - l'autorisation de port de publicité si nécessaire.
 - le certificat de jauge ou de conformité.

- 4.3 Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

- 4.4 Les restrictions suivantes sur le nombre de planches s'appliquent :
LIMITE A 30 COUREURS PAR SERIE.

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>TOUTES</i>	<i>AUCUN</i>

PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>1^{er} Juin 2024</i>	<i>9 h15</i>	<i>10h30</i>

- 8.2 Jours de course :

Date	<classe>
<i>1^{er} Juin 2024</i>	Toutes (3)

- 8.3 Nombre de courses :

<i>Toutes (3)</i>	<i>8</i>

- 8.4 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à *11h*.

- 8.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *17h30*.

9. [DP] **Matériels de sécurité :**

- 9.1 Pour les planches autres que Wind foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :
- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins

- 11 **LIEU**
 Lac du Cébron St LOUP sur THOUET 79600.

- 12 **LES PARCOURS**
De type CONSTRUIT.

- 13 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
 Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°)

Le système de pénalité sera défini dans les IC.

14

CLASSEMENT

14.1 Le système de classement *l'annexe A*.

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 5 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score

14.4 La RCV B8.A8 s'applique.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

EOLE79 0651775948

